



## LEED et Arc – les essentiels

Naviguer dans la rentrée COVID-19

mars 2022

LEED et Arc évoluent – ils offrent plus de flexibilité, plus de perspectives et de nouveaux crédits pilotes qui tiennent compte des changements nécessaires pour faciliter le retour en milieu de travail. Avec les derniers conseils et mesures autorisées, il y a une voie à la certification pour tous les projets.

### Contenu

Submittals and payments .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Cleaning and disinfection.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Guidance documents for LEED v4.1 O+M and Recertification projects ..	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Guidance for LEED BD+C rating systems .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Pilot credits for safe re-entry.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Pilot credits for TRUE and SITES .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Arc Re-Entry.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Industry COVID-19 resources.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Construction Related .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Operations .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Looking for more resources?.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

### Documents à soumettre et paiement

**Q. Puis-je payer les frais de certification de mon projet LEED par virement bancaire électronique?**

R. Oui, veuillez [communiquer avec LEED Coach Canada](#) et nous vous donnerons les instructions pour que votre entreprise puisse effectuer des paiements par virement bancaire électronique plutôt que par chèque.

**Q. Nous ne pouvons pas resoumettre les documents de certification dans les délais prévus, à cause de la COVID-19. Pouvons-nous obtenir une prolongation de délai?**

R. [Envoyez un courriel à Coach LEED Canada](#) en fournissant le numéro de votre projet et en expliquant la situation et nous serons heureux de vous aider.



**Q : Nous ne pouvons pas soumettre notre projet LEED E+E à l'examen dans les délais prévus à cause de la COVID-19. Pouvons-nous obtenir une prolongation?**

R : Il y a plusieurs options pour les équipes de projets LEED E+E qui sont incapables de compléter les activités et les actions à temps à cause de la COVID-19. Les dernières mesures autorisées, qui portent notamment sur l'utilisation d'une période de déclaration antérieure à toute réduction d'occupation en raison de la COVID-19, offrent une voie de certification à tous les projets E+E. Les détails sur cette option sont affichés sous « [Directives additionnelles pour les projets LEED v4.1 E+E et les projets de recertification](#) ». Vous pouvez également demander une prolongation. Si vous avez des questions concernant les mesures autorisées en vue de la certification, veuillez communiquer avec [LEED Coach Canada](#).

## Le nettoyage et la désinfection

**Q. J'ai mis mes stratégies de nettoyage à jour en réponse à la COVID-19. Est-ce que cela aura des incidences sur ma certification?**

R : Chaque projet doit être sûr de prendre des mesures pour offrir un environnement sécuritaire et sain. Dans le cas où l'équipe de projet doit acheter des produits qui ne répondent pas aux critères du crédit QEI Nettoyage écologique en raison des préoccupations actuelles concernant la COVID-19, veuillez transmettre à [Coach LEED Canada](#) un texte qui explique la situation.

**Q : Pouvez-vous clarifier les différences des protocoles de désinfection prévus dans le crédit QEI Nettoyage écologique et le crédit pilote La sécurité avant tout : nettoyage et désinfection de vos espaces (Safety First Pilot Credit: Cleaning and Disinfecting Your Space)?**

R. Les protocoles de désinfection sont l'un des éléments clés de tout plan de réintégration des lieux de travail. Il y a une différence dans les protocoles de désinfection de ces deux crédits. Pour le crédit QEI Nettoyage écologique, utilisez les produits qui sont certifiés UL 2794. Pour le crédit pilote, utilisez tout produit qui est approuvé par [Santé Canada](#) comme étant efficace contre la COVID-19 et qui comprend des ingrédients actifs du programme [Design for the Environment](#) de l'EPA.

## Directives additionnelles pour les projets LEED v4.1 E+E et les projets de recertification

**Q. Je crains que le changement dans l'occupation de mon bâtiment ait des incidences sur rapports de performance pour mon projet LEED E+E. Que devrais-je faire?**

R : Nous comprenons qu'une diminution (ou une augmentation) importante du nombre d'occupants aura des incidences sur les données et les cotes de performance des bâtiments. Les conseils ci-dessous devraient vous permettre de trouver une voie à suivre pour votre projet. Ne manquez pas les faits saillants de notre webinaire interactif intitulé "[New COVID guidance for your LEED O+M Project](#)" (vidéo en anglais uniquement).

Cette directive s'applique aux projets qui visent une certification ou une recertification LEED O+M (E+E) et qui sont touchés par la COVID-19. En général, les équipes de projets peuvent suivre deux voies de conformité :

- Option 1. Utiliser les données de performance d'avant la COVID-19 (certification initiale ou recertification LEED O+M v4.1 dans LEED Online ou la plateforme ARC et recertification LEED O+M v4 dans la plateforme ARC).
- Option 2. Mettre en œuvre les voies décrites qui tiennent compte de la réduction de l'occupation pendant la COVID-19 (certification initiale ou recertification LEED v4.1 seulement).

[Télécharger le document d'orientation.](#)

Ces directives s'appliquent aux projets LEED O+M (E+E) qui soumettent leurs documents de certification avant le 30 juin 2022. Si aucune de ces directives ne s'applique à un projet donné, veuillez communiquer [LEED Coach Canada](#)

**Q: Comment puis-je naviguer dans LEED Online et Arc lors de la soumission d'un projet LEED v4.1 E+E suivant l'option 2 de la voie COVID, comme indiqué ci-dessous?**

R: Pour les équipes de projet poursuivant les voies alternatives, il y a des instructions étape par étape pour les processus de saisie de données. Veuillez consulter le document [LEED v4.1 E+E Guide pour la présentation des projets de certification et de recertification tenant compte de la COVID-19](#), maintenant disponible en français. Regardez les faits saillants de notre webinaire interactif intitulé « [New COVID guidance for your LEED O+M Project](#) » (vidéo en anglais uniquement).

**Q : Comment calculer une moyenne pondérée dans le temps basée sur l'occupation tout au long de la période de déclaration de mon projet LEED v4.1 E+E?**

R : Sélectionner « Impacted by COVID-19 » dans les paramètres du projet, sous « meters and surveys > settings > more settings » s'ils ne sont pas déjà sélectionnés. Le système calculera l'occupation pondérée en fonction du temps selon les valeurs d'occupation fournies, comme indiqué ci-dessous.

Actualisez l'occupation du bâtiment pour tenir compte des changements survenus pendant la période de déclaration de 365 jours. L'option de l'occupation pondérée dans le temps atténuera les effets des perturbations à court terme et reflétera l'occupation moyenne annuelle.

**Q: Mon projet fait un rapport annuel, et sera soumis pour certification après le 30 juin 2021. Quelle est l'exigence minimale pour maintenir un rapport annuel dans Arc?**

A: L'exigence minimale pour le rapport annuel est de maintenir les données d'énergie et d'eau dans Arc. Les sondages et audits doivent être réalisés autant que possible. Lorsqu'il n'était pas possible

de réaliser des sondages, des audits ou des tests en raison du COVID-19, les équipes de projet peuvent soumettre un narratif expliquant pourquoi les données sont incomplètes.

## Directives pour les systèmes d'évaluation LEED C+CB

**Q. Le chantier de notre projet LEED Canada en construction a été fermé sur ordre du gouvernement provincial en raison de la COVID-19. Nous craignons de ne pas pouvoir terminer la construction et soumettre le dossier à LEED Canada avant la date limite du 31 octobre 2022. Pouvons-nous obtenir une prolongation de délai?**

R. Pour l'instant, nous ne savons pas pendant combien de temps les chantiers seront arrêtés. Lorsque la construction redémarrera, [envoyez un courriel à LEED Coach Canada](#) si vous craignez encore de ne pas pouvoir respecter la date limite; veuillez alors indiquer le numéro de votre projet et expliquer les circonstances auxquelles votre projet a fait face

**Q. Mon installation de recyclage des déchets de construction est fermée ou ne recycle pas les matériaux au même rythme qu'auparavant en raison de la COVID-19. Je ne suis pas en mesure de stocker les matériaux pour attendre de meilleures conditions de recyclage. Que puis-je faire?**

R : Nous encourageons tous les projets à continuer de détourner les matériaux des sites d'enfouissement et à recycler dans la plus grande mesure possible. Les matériaux qu'il est possible de recycler et de détourner doivent être documentés de la façon usuelle décrite dans le crédit Matériaux et ressources – Gestion des déchets de construction et de démolition. Toutefois, nous réalisons que les circonstances peuvent rendre le recyclage difficile pour des raisons qui sont hors du contrôle des équipes de projets pendant la pandémie mondiale.

Les projets qui ont des difficultés pendant cette période doivent continuer à envoyer des matériaux aux installations de recyclage et soit : (a) exclure temporairement les charges touchées des calculs du crédit (continuer à faire le suivi des matériaux, même s'ils ne seront pas pris en compte dans les taux globaux de production et de diversion du projet), ou (b) utiliser le taux de diversion moyen de l'installation de traitement déclaré avant la pandémie. Les taux de détournement doivent correspondre au taux moyen de l'installation pendant au moins une période de six mois précédant la pandémie.

Envoyez à [LEED Coach Canada](#) un texte expliquant les circonstances et l'approche que vous privilégiez et nos vérificateurs vous aideront à comprendre comment la documenter aux fins de votre certification LEED.

## Crédits pilotes pour une réouverture sécuritaire

De nouveaux [crédits pilotes LEED](#) décrivent les meilleures pratiques durables conformes aux orientations de la santé publique et de l'industrie. Ils portent sur le nettoyage et la désinfection écologiques, la réouverture des lieux de travail et la remise en marche sécuritaire des systèmes de CVCA et de plomberie. Les projets LEED qui sont inscrits à la certification ou en cours de

certification peuvent les utiliser. Lorsque les crédits pilotes sont disponibles pour les projets C+CB ou C+CI, les équipes doivent démontrer qu'elles ont réussi à mettre toutes les exigences en œuvre. Ainsi, les crédits sont disponibles pour un projet dont la construction et l'aménagement sont terminés et dont l'espace est en mesure d'être occupé, car tous les crédits pilotes peuvent être mis en œuvre. Les crédits sont basés sur des renseignements actuels et connus et seront raffinés au fil du temps – nous vous invitons à faire part de vos [commentaires](#).

## Qu'est-ce que les crédits pilotes

Les crédits pilotes facilitent l'introduction de nouveaux crédits dans LEED. Ils permettent de tester de nouveaux concepts et encouragent les utilisateurs à faire part de leurs commentaires. Comme ce sont des crédits pilotes, ils sont souvent susceptibles d'être modifiés. Les équipes de projets LEED v4 et v4.1 doivent s'inscrire pour utiliser un crédit pilote par l'entremise de la bibliothèque de crédits pilotes; cela permet de verrouiller une version pour un projet, bien que les équipes soient toujours invitées à utiliser les versions ultérieures. [Les projets LEED Canada 2009 peuvent utiliser les crédits pilotes](#), s'il y a lieu, en suivant les directives de la DIC 1312; l'inscription n'est pas requise.

- **Nettoyer et désinfecter votre espace** : Le crédit se fait le champion de la mise en place de politiques et de procédures qui encouragent les meilleures pratiques de nettoyage écologique. Il exige un soutien pour des environnements intérieurs sains et la sécurité des travailleurs grâce à des produits et des procédés de désinfection efficaces. En plus des considérations relatives aux produits, le crédit exige des procédures et une formation pour le personnel chargé du nettoyage, la sensibilisation des occupants et d'autres services qui sont sous le contrôle d'une équipe de gestion. Ce crédit est disponible pour les projets C+CB, C+CI et E+E des systèmes d'évaluation [LEED 2009](#), [LEED v4](#) et [LEED v4.1](#).
- **Revenir dans votre espace de travail** : Le crédit souligne les exigences durables dans l'exploitation du bâtiment et le comportement des personnes qui fournissent des précautions contre la propagation de la COVID-19. Il porte notamment sur l'évaluation et la planification active du retour et sur la mesure des progrès une fois qu'un espace est occupé, afin de garantir le respect des meilleures pratiques pour la sécurité et le bien-être de tous. Le crédit s'aligne sur l'outil d'évaluation de la réouverture (Re-occupancy Assessment Tool) de l'American Institute of Architects (AIA), qui exige une déclaration et une évaluation transparentes des décisions pour encourager l'amélioration continue. Ce crédit est disponible pour les projets C+CB, C+CI et E+E des systèmes d'évaluation [LEED 2009](#), [LEED v4](#) et [LEED v4.1](#).
- **Remise en service du système d'approvisionnement en eau** : Le crédit est conçu pour réduire le risque que les occupants soient exposés à une dégradation de la qualité de l'eau due à la fermeture prolongée d'un bâtiment. La fermeture d'un bâtiment pendant des semaines ou des mois entraîne une réduction de la consommation d'eau, ce qui peut rendre l'eau potable stagnante ou insalubre. Le crédit porte sur l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion de l'eau; la coordination avec les autorités locales responsables de l'eau et de la santé publique; la transmission aux

occupants des bâtiments de l'information sur les activités du système d'approvisionnement en eau et les risques associés; et la prise de mesures pour assurer la qualité de l'eau. Ce crédit est disponible pour les projets C+CB, C+CI et E+E des systèmes d'évaluation **LEED 2009, LEED v4 et LEED v4.1.**

- **Gestion de la qualité de l'air intérieur pendant la COVID-19** : Le crédit s'appuie sur les exigences et les crédits existants de LEED en matière de qualité de l'air intérieur. Il assure que les systèmes de qualité de l'air intérieur fonctionnent comme prévu et soutient les ajustements temporaires nécessaires au système de ventilation qui peuvent minimiser la propagation de la COVID-19 dans l'air. En plus de porter sur l'augmentation de la ventilation et de la filtration de l'air et le respect des mesures de distanciation physique des occupants et des mesures décrites dans les ressources de la santé publique et de l'industrie, le crédit insiste sur la nécessité d'une surveillance et d'une évaluation continues de la qualité de l'air intérieur. Ce crédit est disponible pour les crédits E+E des systèmes d'évaluation **LEED 2009, LEED v4 et LEED v4.1.**
- **Conception pour assurer la qualité de l'air intérieur et le contrôle de l'infection** : Le crédit encourage la prise en compte de la prévention de la transmission par voie aérienne du SRAS-CoV-2 ou d'autres maladies transmises par voie aérienne lors de la conception du système de CVCA. Le crédit porte une attention particulière à la ventilation et à la filtration. Ce crédit est disponible pour les crédits E+E des systèmes d'évaluation **LEED 2009, LEED v4 et LEED v4.1.**
- **Entretien des systèmes de CVCA pendant la COVID-19** : Le crédit a été conçu pour maintenir le bien-être des occupants en réglant les problèmes de qualité de l'air intérieur qui peuvent influencer la propagation du coronavirus. Ce crédit appuie l'inspection et l'entretien en continu des systèmes de CVCA commerciaux en se basant sur les directives de la norme ASHRAE 180 ou le Tableau 8.2 de la norme ASHRAE 62.1-2016 ou équivalent. Les directives traitent également d'équipement de protection individuelle (ÉPI) pour les exploitants des bâtiments et les techniciens d'entretien, s'il y a lieu. Ce crédit est disponible pour les crédits E+E des systèmes d'évaluation **LEED 2009, LEED v4 et LEED v4.1.**

## Crédits pilotes pour TRUE et SITES

Un nouveau **crédit pilote pour TRUE** porte sur l'élimination des effets néfastes liés à la gestion des déchets solides dangereux et non dangereux sur la santé des employés. Il encourage l'adoption de mesures de santé et sécurité plus rigoureuses, comme l'utilisation et l'élimination appropriées de l'équipement de protection personnelle, ainsi que la formation en gestion et atténuation des risques pour les employés qui travaillent avec des déchets solides

Un nouveau **crédit pilote pour SITES** encourage les équipes de projet à réaliser une évaluation des risques avec l'outil d'évaluation de la National Recreation and Park Association (NRPA) et de mettre à jour un plan des opérations et de la gestion.

## Outil Arc Re-Entry

Les gestionnaires d'installation peuvent utiliser l'outil [Arc Re-Entry](#) pour ajouter des données et générer une cote de performance pour leur bâtiment ou leur portefeuille de bâtiments. La cote de performance fournit une mesure comparable de l'étendue et de la documentation des politiques de gestion de l'installation, de l'expérience des occupants et de la qualité de l'air intérieur telle que mesurée.

L'outil [Arc Re-Entry](#) peut être utilisé aux fins suivantes :

- Documenter et comparer des politiques et des procédures de contrôle des infections
- Recueillir et analyser les expériences connexes des occupants
- Mesurer et faire le suivi de la qualité de l'air intérieur
- Comme tremplin pour les crédits pilotes LEED la sécurité avant tout et [la cote santé-sécurité de WELL](#)

## Ressources COVID-19

L'industrie demeure proactive et crée des ressources qui aideront les entreprises et les exploitants des bâtiments à se préparer en vue d'un retour au travail.

S'ajoutant aux conseils des autorités locales et provinciales compétentes, ces ressources et meilleures pratiques spécifiques au Canada contribueront à faciliter le retour en milieu de travail.

### Ressources liées à la construction

- [Association canadienne de la construction](#). Parmi les ressources importantes :
  - Protocole normalisé lié à la COVID-19 pour tous les chantiers de construction
  - Planification d'urgence post COVID-19
  - Liens vers des ressources offertes par les associations de la construction provinciales
- [Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#) : Coronavirus (COVID-19) Conseils - Construction

### Ressources liées à l'exploitation

- Ressources générales
  - [Centre de collaboration nationale en santé environnementale](#) : Fermeture et réouverture des bâtiments durant la pandémie de COVID-19
  - [Building Owners and Managers Association \(BOMA\) Canada](#): Préparer votre bâtiment pour le retour au travail
  - [Building Owners and Managers Association \(BOMA\) Canada](#): Guide de la pandémie

- [Guide à l'intention des ministères sur l'assouplissement des restrictions : Lieux de travail fédéraux](#)
- Eau
  - [Association canadienne des eaux potables et usées](#) : Pour une réouverture sécuritaire des immeubles : Document d'orientation générale pour les services d'eau
- Nettoyage écologique
  - [Gouvernement du Canada : Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains \(COVID-19\)](#)
    - Pour trouver un désinfectant préférable sur le plan de l'environnement qui est reconnu par le crédit [Safety First: Cleaning and Disinfecting Your Space](#) (la sécurité avant tout : nettoyer et désinfecter votre espace), triez la liste par ingrédient actif et recherchez les produits dont les ingrédients actifs répondent au [label DfE de l'EPA](#), comme l'acide citrique, le peroxyde d'hydrogène et l'isopropanol.
- CVCA
  - [ASHRAE](#) : Document de position sur les aérosols infectieux.

## **D'autres ressources?**

[Visitez la page des ressources COVID-19 de l'USGBC](#)

[Visitez la page Coronavirus / Ressources COVID-19 de REALPAC](#)